

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2019 A 20H30

A 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

Présents : Didier ROUX - Patrice MAILY - André TREMEAUD - Jean-Marie JOBARD - Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT - Armand BRIGAUD - Jean-Marc DURY - Hubert FENEON - Vincent FENEON - Isabelle GILLES - Valérie LACROIX - Valérie PILLOUX

Procurations : Marion GAIN à Valérie AUPECLE

Absents : Paul SAGE

Secrétaire de séance : Valérie LACROIX

Date de convocation : 6 septembre 2019

Date affichage : 6 septembre 2019

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 26 juillet 2019, pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

- Le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter trois délibérations :
Adhésion de la communauté de communes Le Grand Charolais au Syndicat mixte des bassins versants de l'Arroux et de la Somme (SMBVAS)
Chèque à encaisser « Musicales en Vert Pré »
Remise sur loyer à un locataire

Délibérations :

1/ Suppression emplois pour la surveillance des enfants à la cantine scolaire :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir l'emploi affecté à la surveillance de la cantine scolaire. Le poste de surveillance sera divisé en 2 postes de 2.06 h/35^e et 2.09 h /35^e. L'emploi initial de 4.2 h / 35^e est donc supprimé.

14 voix pour

2/ Création 2 emplois pour la surveillance des enfants à la cantine scolaire :

Deux postes sont ainsi créés :

* 2.06 h/35^{ème} pour Madame PALLOT Jocelyne

* 2.09 h/35^{ème} pour Monsieur DELOBEL Philippe.

Madame MARTINIERE Evelyne occupera le poste de 4.20h/35^{ème} créé en juin 2018.

14 voix pour,

3/ Suppression emploi pour l'agence postale :

Didier ROUX rappelle au conseil municipal que Madame Joëlle SAMPAIX part en retraite au 1^{er} octobre 2019. Il convient de supprimer son emploi titulaire de 21h/35^{ème}.

14 voix pour.

4/ Suppression emploi pour l'agence postale :

Madame Valérie GONDARD remplacera Madame Joëlle SAMPAIX à compter du 1^{er} octobre 2019 et il convient de créer un emploi de 21h/35^{ème} non titulaire.

14 voix pour.

5/ Suppression emploi pour le plan mercredi :

Le Maire explique que le RPI Saint Julien de Civry-Lugny les Charolles reste à la semaine à 4 jours d'école (le mercredi matin étant supprimé). Et reconduit le Plan Mercredi en partenariat avec le Centre de loisirs de Colombier.

Il est donc nécessaire de supprimer un emploi non permanent de 1.67h/35^{ème}.

14 voix pour.

6/ Création emploi pour le plan mercredi :

Il convient de créer un emploi permanent pour la surveillance des enfants à la garderie tous les mercredis en début de matinée et midis à raison de 1.45 h/35^{ème}.

14 voix pour.

7/ Indemnités des élections européennes :

Une subvention de 90.73 euros est allouée par l'Etat à la municipalité pour le surcroît de travail engendré par les élections européennes de 2019. Cette somme sera reversée à la secrétaire de mairie.

14 voix pour

8/ Encaissement deux chèques de Groupama :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu deux chèques de GROUPAMA.

* Un chèque de 150 euros correspond à une subvention pour le fleurissement du bourg

* Un chèque de 265.07 euros correspond au remboursement d'une vitre cassée de la voiture communale.

14 voix pour.

9/ Avenant au Marché Public de l'aménagement des abords de l'église :

Dans le cadre du marché public d'aménagement et de sécurisation du centre bourg, le maire explique qu'il est nécessaire de prendre des avenants pour le lot 01 (VRD).

Pour le lot 1 (VRD) des devis de l'entreprise THIVENT sont :

* Moins-value pour non réalisation du grenailage des enrobés parking et trottoirs : - 2 724.20 € HT

* Travaux complémentaires (dépose repose grille / tampon fonte) : + 1 094 € HT

* 16 couvertures fonte 50*50 en remplacement des couvertures bétons : + 1 184.96 € HT

* Dalle coulée sur ancien lamier : + 479.89 HT

soit un total de 34.65 € HT en plus

14 voix pour.

10/ Adhésion de la communauté de communes Le Grand Charolais au syndicat mixte des bassins versants de l'Arroux et de la Somme :

La Communauté de communes Le Grand Charolais dispose de la compétence obligatoire « *gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations* » dite GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2018.

Par délibération n°2019-069 en date du 10 juillet 2019, la Communauté de communes Le Grand Charolais a décidé d'approuver la création du syndicat mixte des bassins versants de l'Arroux et de la Somme (SMBVAS) au 1^{er} janvier 2020 et d'adhérer à ce syndicat à cette même date.

Conformément aux dispositions prévues à l'article L.5214-27 du code général des collectivités territoriales (CGCT) « l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté ».

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer favorablement à l'adhésion de la Communauté de communes au SMBVAS.

14 voix pour.

11/ Chèque à encaisser « Musicales en Vert Pré » :

L'association « Musicales en Vert Pré » a remis un chèque de 200 euros à la commune.

14 voix pour.

12/ Remise sur loyer à un locataire :

Suite au départ courant septembre d'un locataire, une remise de 110 euros leur sera accordée sur le loyer de septembre.

14 voix pour.

Questions diverses :

1/ 1/ Etat des paiements des loyers à mi-septembre 2019 :

L'état des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

2/ Point sur les travaux d'aménagement du centre bourg :

Les travaux avancent en respectant le planning.

Les réunions de chantier sont les vendredis à 15h00 en présence du Maire et des adjoints.

3/ Toilettes Place Bernard Thévenet :

Le conseil municipal à la demande des associations de la commune travaille sur le projet de détruire les toilettes publiques de la Place Bernard Thévenet et de reconstruire.

Plusieurs solutions sont proposées :

- Transformer l'abri de bus en toilettes
- Construire au fond de la place
- Construire dans le terrain en dessous de la Médiagora

La DETR 2019 allouée pour ce projet est de 7 156 €.

Après discussion, le conseil décide d'ajourner le projet.

4/ Organisation de la cérémonie de départ en retraite de Joëlle SAMPAIX :

La cérémonie aura lieu le samedi 12 octobre à 10h30 à la Médiagora.

La poste distribuera les invitations la semaine du 16 septembre au 20 septembre 2019 dans les communes suivantes : Saint Julien de Civry, Prizy, Amanzé, Saint Germain en Brionnais, Dyo, Oyé et Lugny les Charolles pour un coût de 231.65 € TTC.

Le personnel communal sera invité.

La répartition des tâches est effectuée pour la préparation du vin d'honneur.

5/ Déménagement de l'ancienne agence postale communale :

Il faut prévoir son déménagement. Une date est retenue : samedi 5 octobre 9 heures.

Les locataires quitteront le logement fin septembre comme convenu.

6/ Plan mercredi avec le centre de loisirs de Colombier en Brionnais :

Les familles dont les enfants sont scolarisés sur le RPI ont reçu un courrier pour informer que le plan mercredi était reconduit pour l'année scolaire 2019-2020.

Le conseil municipal prend connaissance de cette lettre.

La journaliste du JSL fera un article le mercredi 18 septembre en se déplaçant à 8h45 à Saint Julien de Civry.

7/ Dates des élections municipales :

Les dates des municipales 2020 sont fixées au dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour et au dimanche 22 mars 2020 pour le second. Ces dates ont été annoncées par le ministère de l'intérieur le 16 juillet 2019.

8/ Récupérateur d'eau des toits pour la commune :

Le conseil réfléchit sur l'installation de cuve pour récupérer l'eau des toits pour les arrosages.

9/ Ralentisseurs dans le centre bourg sur la départementale 20 :

Le maire explique que les 2 ralentisseurs seront posés par l'entreprise Thivent la semaine du 16 septembre au 20 septembre 2019.

La circulation sera interdite dans le bourg sur la départementale 20 à l'exception des transports scolaires et le mercredi pour l'accès des camions au marché de Saint Christophe en Brionnais.

Le cout du 2^{ème} ralentisseur est de 7 200.00 € HT. Il a été accepté dans le dossier de demande de subvention des amendes de police.

10/ Aide européenne (dossier année 2015) au titre des 2 logements du site multiservice :

Le maire informe qu'il a reçu le 27 aout dernier un courrier de la Région Bourgogne Franche Comté.

Ce courrier indique que la Région a reçu le **18 décembre 2015** la demande d'aide européenne pour la création de 2 logements sur le site multiservice. Et que les services de la Région vont procéder à la finalisation de son instruction.

11 – SOS Cafés :

Le gouvernement veut créer 1000 cafés dans les campagnes. Un appel à projet pour les communes de 3500 habitants au plus est lancé.

12 – La dénomination des rues :

Un point est fait sur l'avancée du projet.

Divers :

1/ Défi Anthony :

L'association remercie pour la subvention 2019 de 50 euros.

2/ Garderie périscolaire :

La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour la sécheresse 2018 par publication le 9 août dernier au journal officiel de l'arrêté ministériel.

Un expert de notre assurance Groupama passera la semaine du 16 septembre au 20 septembre pour les fissures dans la salle d'évolution.

3/ Moulin de Vault :

Une réunion de réflexion sur le sujet aura lieu entre les maires de Nochize, St Julien de Civry et Lugny les Charolles le 27 septembre prochain.

4/ Demande d'un locataire de la commune :

M BRUNEL Daniel demande s'il peut ranger son vélo dans le garage de la commune sur le site médical. Le conseil municipal donne son accord. Une clé lui sera remise et il a été indiqué à M. BRUNEL que la responsabilité de la commune ne sera pas engagée en cas de sinistre sur le vélo.

5/ Peupliers au Bois de Lave :

La commune attend un devis pour l'abattage des peupliers par la société CFBL de Dompierre les Ormes.

6/ Vestiaire à la cantine :

2 armoires ont été achetées par la commune pour un montant de 232 euros TTC.

Prochaine Réunion de Conseil Municipal : Vendredi 18 octobre 2019 à 20h30